

**Comité de l'accès aux marchés**

**SITUATION CONCERNANT LES TRANSPPOSITIONS DU SH**

RAPPORT DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

*Révision*

Le présent rapport du Secrétariat vise à donner un aperçu de l'état d'avancement général des différents exercices de transposition des listes de concessions de l'OMC afin de tenir compte des modifications du Système harmonisé (ci-après dénommés "transpositions du SH"). Il complète les rapports existants sur différents aspects des modifications apportées aux listes de concessions.<sup>2</sup>

**1. CONTEXTE**

Chaque Membre de l'OMC a une liste de concessions<sup>3</sup>, parfois appelée "liste concernant les marchandises", qui est annexée soit au Protocole de Marrakech annexé au GATT de 1994, soit à un Protocole d'accession. À la suite de l'entrée en vigueur du Système harmonisé (SH) le 1<sup>er</sup> janvier 1988 (SH88), les listes antérieures à l'OMC des parties contractantes du GATT qui étaient aussi parties contractantes de la Convention sur le SH ont dû être transposées dans la nomenclature du SH.<sup>4</sup> Le Comité des concessions tarifaires du GATT a élaboré des procédures à cette fin.<sup>5</sup>

Depuis lors, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a adopté des modifications partielles à la Convention sur le Système harmonisé qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992 (SH92), le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (SH96), le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (SH2002), le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (SH2007), le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (SH2012), le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (SH2017) et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (SH2022).

Afin de tenir à jour les textes faisant foi des listes de concessions et de les rendre conformes au tarif douanier national, les parties contractantes du GATT et les Membres de l'OMC ont adopté une série de Décisions visant à transposer les listes de concessions afin de tenir compte des modifications apportées au SH. Ces procédures de transposition exigent des Membres qu'ils mettent à jour la nomenclature utilisée pour exprimer leurs concessions, y compris les droits consolidés dans leurs listes de concessions, permettant ainsi une comparaison avec leurs droits NPF appliqués.

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

<sup>2</sup> Par exemple, les documents intitulés "État des listes des Membres de l'OMC", périodiquement distribués sous les cotes de la série G/MA/W/23/Rev, et "Rapport factuel sur l'état des renégociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994", périodiquement distribués sous les cotes de la série G/MA/123/Rev.

<sup>3</sup> Voir l'article XI de l'Accord sur l'OMC.

<sup>4</sup> Au titre de l'article 3 de la Convention sur le SH, les parties contractantes sont tenues de faire en sorte que leurs nomenclatures tarifaire et statistique soient conformes au Système harmonisé. Il convient de noter que les parties contractantes du GATT qui n'étaient pas parties contractantes de la Convention sur le SH, mais qui appliquaient néanmoins le SH dans leur tarif douanier national ont également fait le nécessaire pour tenir à jour les textes faisant foi de leurs listes et en assurer la conformité avec leur tarif douanier national.

<sup>5</sup> Décision du 12 juillet 1983, GATT IBDD, S30/17.

## 2. PROCÉDURES ET RAPPORTS DU SECRÉTARIAT

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, les Membres ont suivi une procédure pré-OMC pour transposer leurs listes de concessions dans le SH96 et ont adopté huit Décisions relatives aux transpositions du SH. On trouvera ci-après une liste des procédures et rapports du Secrétariat décrivant l'état d'avancement des différentes procédures de transposition:

Modification du SH	Procédures de transposition du SH	Rapport de situation du Secrétariat (dernière version)
<b>SH96</b>	"Procédures de mise en application des modifications apportées au Système harmonisé", Décision du 8 octobre 1991, Annexe du document du GATT L/6905, GATT BISD 39S/300. "Procédures aboutissant à la vérification et à la certification des modifications du SH96 qui s'appliquent aux listes de 64 Membres", Décision du 27 mai 2009, WT/L/756.	G/MA/TAR/2/Rev.47  JOB/MA/41/Rev.10
<b>SH2002</b>	"Concessions suivant le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises – Procédure pour l'introduction des modifications du Système harmonisé 2002 dans les listes de concessions", Décision du 18 juillet 2001, WT/L/407. <b>Note:</b> Cette Décision a été remplacée et annulée par le document WT/L/605. "Procédure pour l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC)", Décision du 15 février 2005, WT/L/605. "Modification des procédures aboutissant à la certification des modifications du SH2002", Décision du 14 décembre 2010, WT/L/807.	G/MA/TAR/4/Rev.8  JOB/MA/42/Rev.26
<b>SH2007</b>	"Procédure pour l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC)", Décision du 15 décembre 2006, WT/L/673. "Modification des procédures aboutissant à la certification des modifications du SH2007", Décision du 30 novembre 2011, WT/L/830.	JOB/MA/104/Rev.33
<b>SH2012</b>	"Procédure pour l'introduction des modifications du SH2012 dans les listes de concessions au moyen de la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC)", Décision du 30 novembre 2011, WT/L/831.	JOB/MA/129/Rev.19
<b>SH2017</b>	"Procédure pour l'introduction des modifications du SH2017 dans les listes de concessions au moyen de la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC)", Décision du 30 novembre 2011, WT/L/995.	JOB/MA/143/Rev.10
<b>SH2022</b>	"Procédure pour l'introduction des modifications du SH2022 dans les listes de concessions au moyen de la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC)", Décision du 23 novembre 2021, WT/L/1123.	

Source: Secrétariat de l'OMC.

### 3. ÉTAPES DES PROCÉDURES DE TRANSPOSITION EN COURS

Bien que les différentes transpositions du SH effectuées depuis 2005 figurent dans un large éventail de décisions, énumérées ci-dessus, elles sont toutes fondées sur des étapes similaires qui peuvent être résumées comme suit:

Étape	Description
<b>Étape 1: Préparation du projet de fichier de transposition du SH</b>	Depuis 2005, le Comité de l'accès aux marchés a décidé <sup>6</sup> que le Secrétariat procéderait à la transposition du SH2002 dans les listes des pays en développement Membres, à l'exception de ceux qui décidaient de préparer leur propre transposition. Les pays développés Membres étaient tenus d'effectuer eux-mêmes leur exercice de transposition. La même approche a été adoptée pour les transpositions du SH2007 et du SH2012. Pour le SH2017 et le SH2022, il n'y a plus de distinction entre les pays développés et les pays en développement. Ainsi, le Secrétariat transposera les listes de tous les Membres à l'exception de ceux qui décident de le faire eux-mêmes. Les Membres qui décident d'entreprendre leur propre transposition devront communiquer tous les renseignements requis au Secrétariat sous forme électronique. <sup>7</sup>
<b>Étape 2: Examen par le Secrétariat</b>	Lorsque les Membres préparent eux-mêmes leur fichier de transposition, le Secrétariat est tenu de l'examiner.
<b>Étape 3: Consultation par le Secrétariat du Membre concerné</b>	Si c'est le Secrétariat qui a préparé le fichier de transposition, celui-ci est envoyé au Membre concerné pour examen et approbation. Si c'est le Membre lui-même qui a préparé son fichier de transposition, le Secrétariat lui fait part de ses observations, le cas échéant.
<b>Étape 4: Diffusion pour examen par les autres Membres</b>	Une fois que les questions techniques ont été réglées par le Membre concerné et le Secrétariat, ou en l'absence de réponse de la part des Membres pour lesquels le Secrétariat a préparé le fichier, le fichier de transposition est publié pour examen multilatéral par les autres Membres. Ces fichiers sont publiés dans le logiciel d'analyse tarifaire en ligne (TAO) <sup>8</sup> et un avis officiel est adressé aux Membres au moyen d'un document de la série G/SECRET/HSXX correspondante. Les fichiers doivent être disponibles pour examen pendant au moins 6 semaines avant de pouvoir être soumis à l'examen multilatéral.
<b>Étape 5: Examen multilatéral du SH</b>	Les fichiers de transposition sont examinés lors de réunions informelles du Comité de l'accès aux marchés appelées "Examens multilatéraux du SH". Ils sont considérés comme étant approuvés lorsque toutes les observations formulées à leur sujet ont été traitées. Parfois, les fichiers sont approuvés <i>ad referendum</i> , un délai supplémentaire étant prévu pour la présentation d'observations. Lorsqu'il y a des observations, les Membres concernés tiennent des réunions bilatérales et informent le Comité des progrès réalisés. Si le fichier de transposition doit faire l'objet de modifications, le Secrétariat prépare un fichier de transposition révisé qui est publié à nouveau pour examen par les autres Membres (étape 4).
<b>Étape 6: Distribution conformément aux Procédures de 1980</b>	Une fois que le fichier de transposition a été approuvé lors d'un examen multilatéral du SH et que toutes les observations formulées à son sujet ont été traitées, il est distribué par le Secrétariat conformément aux Procédures de modification et de rectification des listes de 1980 <sup>9</sup> figurant dans les documents de la série G/MA/TAR/RS. Conformément aux procédures de 1980, les Membres disposent d'un délai de trois mois pour procéder à l'examen et formuler des objections.
<b>Étape 7: Certification</b>	Une fois le délai de trois mois écoulé, et en l'absence d'objections, le Directeur général certifie les modifications du fichier de transposition qui est distribué sous couvert d'un document de la série WT/Let/.

<sup>6</sup> Document WT/L/605 du 2 mars 2005.

<sup>7</sup> Document WT/L/673 du 18 décembre 2006 pour la transposition du SH2007, document WT/L/831 du 5 décembre 2011 pour la transposition du SH2012, document WT/L/995 du 7 décembre 2016 pour la transposition du SH2017 et document WT/L/1123 du 23 novembre 2021 pour la transposition du SH2022.

<sup>8</sup> Les fichiers de transposition du SH sont accessibles via le logiciel d'analyse tarifaire en ligne (TAO): <https://tao.wto.org>. Cliquez sur "Télécharger des données", puis sur "Exportation de bases de données", puis sur "Transposition de LTC", sélectionnez un pays déclarant et ajoutez à la liste des éléments à exporter, puis exporter en format MS Access ou Excel.

<sup>9</sup> Décision du 26 mars 1980, document du GATT [L/4962](#).

#### 4. SITUATION GÉNÉRALE CONCERNANT LES TRANSPOSITIONS DU SH

Au 27 septembre 2023, la situation générale de chaque procédure de transposition du SH peut être résumée comme suit (chaque liste de concessions est comptée une fois):

Étape	SH96	SH2002	SH2007	SH2012	SH2017
<b>1. Préparation du projet de fichier de transposition du SH</b>	1 par le Membre concerné, conformément au document L/6905	1 par le Membre concerné  Aucun en attente (Secrétariat)	8 par les Membres concernés  2 par le Secrétariat, en attente (dont 1 est en attente de l'achèvement de la transposition du SH2002)	9 par les Membres concernés  15 par le Secrétariat, en attente (13 en attente de l'achèvement de la transposition du SH2007 et/ou du SH2002)	4 par les Membres concernés  30 par le Secrétariat, en attente
<b>2. Examen par le Secrétariat</b>	-	-	1	1	-
<b>3. Consultation par le Secrétariat du Membre concerné</b>	-	-	1	1	3
<b>4. Fichiers communiqués aux autres Membres pour examen, mais pas encore examinés</b>	-	-	-	-	3
<b>5. En attente d'un examen multilatéral du SH en raison de réserves ou approbation <i>ad referendum</i></b>	-	-	-	2	9
<b>6. Transposition faite conformément aux procédures de 1980, mais pas encore certifiée</b>	-	1	-	2	2
<b>7. Transpositions certifiées</b>	104	115	112	102	83
<i>Note: Membres qui ont une liste de concessions annexée à un Protocole d'accession ou qui ont présenté une liste complète conformément aux procédures de 1980 selon une version plus récente de la nomenclature du SH (c'est-à-dire qu'aucune transposition n'est requise).</i>	31	19	12	4	2 <sup>10</sup>

Note: Le nombre total des listes de concessions varie au fil des ans en raison des accessions à l'OMC et des élargissements de l'Union européenne, de sorte que les chiffres ne sont pas nécessairement comparables d'une colonne à l'autre. Le tableau ne tient pas compte des listes de concessions qui ont été retirées.

<sup>10</sup> Le 17 octobre 2017, l'Union européenne a distribué un projet de liste UE-28 qui tient compte des transpositions du SH2007, du SH2012 et du SH2017. Voir le document G/MA/TAR/RS/506 et ses addenda. Des réserves ont été introduites. Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> février 2020. Il a présenté une liste complète établie selon le SH2017; voir le document G/MA/TAR/RS/570 et ses addenda. Des réserves ont été introduites.

L'annexe donne un aperçu détaillé de la situation concernant les transpositions du SH pour chaque Membre.

Il n'y a pas de colonne pour le SH2022 car la transposition n'a pas encore commencé.

**ANNEXE**  
**ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE TRANSPOSITION DU SH,**  
**PAR MEMBRE (AU 27 SEPTEMBRE 2023)**

<b>Membre</b>	<b>SH96</b>	<b>SH2002</b>	<b>SH2007</b>	<b>SH2012</b>	<b>SH2017</b>
Afghanistan	-	-	-	PA	Certifiée
Afrique du Sud	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Albanie	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Angola	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Antigua-et-Barbuda	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Arabie saoudite, Royaume d'	-	PA	Certifiée	Certifiée	Approbation ad referendum
Argentine	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – préc.	
Arménie	PA	Certifiée	Certifiée	Réserves	
Australie <sup>1</sup>	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Secrét.
Bahrein, Royaume de	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Bangladesh	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Pour examen
Barbade	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Belize	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Bénin	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Bolivie, État plurinational de	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre <sup>2</sup>	
Botswana	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Brésil	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – préc.	
Brunéi Darussalam	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Burkina Faso	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Burundi	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Cabo Verde	-	-	PA	Certifiée	Certifiée
Cambodge	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Cameroun	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Canada	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre
Chili	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Chine	PA	Procédures de 1980	En attente – préc.	En attente – préc.	
Colombie	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Procédures de 1980	
Congo, Rép. dém.	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Congo, République du	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Corée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	
Costa Rica	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – préc.	
Côte d'Ivoire	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Cuba	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Djibouti	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Dominique	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Égypte	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Réserves
El Salvador	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Réserves
Émirats arabes unis	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Équateur	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Approuvée	
Eswatini	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée

<sup>1</sup> L'Australie a demandé au Secrétariat de préparer son projet de fichier de transposition dans le SH2017.

<sup>2</sup> Le fichier SH2012 de la Bolivie a été approuvé lors d'une session d'examen multilatéral du SH et les projets de modifications ont été distribués conformément aux procédures de 1980 (G/MA/TAR/RS/465). Suite à la distribution du document G/MA/TAR/RS/465, la Bolivie a formulé des observations et le Secrétariat a répondu par des observations. Le Secrétariat attend une réponse de la Bolivie.

<b>Membre</b>	<b>SH96</b>	<b>SH2002</b>	<b>SH2007</b>	<b>SH2012</b>	<b>SH2017</b>
États-Unis	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	
Fédération de Russie	-	-	PA	En attente – Membre	En attente – préc.
Fidji	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Gabon	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Pour examen
Gambie	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Géorgie	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Ghana	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Grenade	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Guatemala	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – préc.	
Guinée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Guinée-Bissau	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Guyana	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Haïti	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Honduras	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Hong Kong, Chine	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre
Îles Salomon	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Inde	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Réserves	
Indonésie	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – préc.	
Islande	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – préc.	
Israël	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Jamaïque	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Japon	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – préc.	
Jordanie	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Kazakhstan	-	-	PA	En attente – Secrét.	
Kenya	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Koweït, État du	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Lesotho	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Libéria	-	-	-	PA	Certifiée
Macao, Chine	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Macédoine du Nord	-	PA	Certifiée	Certifiée	Approbation ad referendum
Madagascar	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Malaisie	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – préc.	
Malawi	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Maldives	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Mali	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Maroc	Certifiée	Certifiée	Examen Secrét.	Examen Secrét.	
Maurice	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Mauritanie	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Mexique	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	
Moldova, République de	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Pour examen
Mongolie	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Monténégro	-	-	PA	Certifiée	Certifiée
Mozambique	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Myanmar	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Namibie	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Népal	-	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Nicaragua	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Niger	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Nigéria	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Norvège	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Consultations
Nouvelle-Zélande	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre
Oman	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre

<b>Membre</b>	<b>SH96</b>	<b>SH2002</b>	<b>SH2007</b>	<b>SH2012</b>	<b>SH2017</b>
Ouganda	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Pakistan	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Panama	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Procédures de 1980
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Paraguay	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	
Pérou	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Philippines	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	
Qatar	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Réserves
Rép. centrafricaine	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
République démocratique populaire lao	-	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée
République dominicaine	Certifiée	Certifiée	Consultations	En attente – préc.	
République kirghize	PA	Certifiée	Certifiée	En attente – Secrét.	
Royaume-Uni	-	-	-	-	<i>Ad hoc</i> <sup>3</sup>
Rwanda	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Saint-Kitts-et-Nevis	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Sainte-Lucie	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Samoa	-	-	PA	Certifiée	Certifiée
Sénégal	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Seychelles	-	-	PA	Certifiée	Certifiée
Sierra Leone	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Singapour	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – préc.
Sri Lanka	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Procédures de 1980
Suisse-Liechtenstein	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Consultations	Consultations
Suriname	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Tadjikistan	-	-	PA	Certifiée	Certifiée
Taïpei chinois	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Consultations
Tanzanie	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Tchad	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Thaïlande	Certifiée	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	
Togo	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Tonga	-	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Trinité-et-Tobago	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Procédures de 1980
Tunisie	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre	En attente – Membre	
Türkiye <sup>4</sup>	Certifiée	Certifiée	En attente – Membre <sup>5</sup>	En attente – préc.	
Ukraine	-	PA	Certifiée	Certifiée	Procédures de 1980
Union européenne	Certifiée	Certifiée	<i>Ad hoc</i>	<i>Ad hoc</i>	<i>Ad hoc</i> <sup>6</sup>
Uruguay	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Réserves

<sup>3</sup> Le Royaume-Uni a présenté une liste complète établie selon le SH2017; voir le document G/MA/TAR/RS/570 et ses addenda. Des réserves ont été émises.

<sup>4</sup> La Türkiye a informé le Secrétariat qu'elle préparerait son propre fichier de transposition dans le SH2022.

<sup>5</sup> Le fichier SH2007 de la Türkiye a été approuvé lors d'une session d'examen multilatéral du SH et les projets de modifications ont été distribués conformément aux procédures de 1980 (G/MA/TAR/RS/561). Après la distribution du document G/MA/TAR/RS/561, la Türkiye a présenté de nouvelles communications les 15 juillet 2019 et 18 mars 2020. Le Secrétariat a répondu dans un rapport de vérification détaillé.

<sup>6</sup> L'Union européenne a distribué un projet de liste UE-28, qui tient compte des transpositions du SH2007, du SH2012 et du SH2017. Voir le document G/MA/TAR/RS/506 et ses addenda. Des réserves ont été introduites.

<b>Membre</b>	<b>SH96</b>	<b>SH2002</b>	<b>SH2007</b>	<b>SH2012</b>	<b>SH2017</b>
Vanuatu	-	-	PA	Certifiée	Certifiée
Venezuela, Rép. bolivarienne du	En attente – Membre <sup>7</sup>	En attente – Membre	En attente – préc.	En attente – préc.	
Viet Nam	-	PA	Certifiée	Certifiée	Réserves
Yémen	-	PA	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Zambie	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée
Zimbabwe	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée	Certifiée

Source: Archives du Secrétariat de l'OMC. Pour plus de détails concernant une procédure de transposition particulière, voir le rapport pertinent du Secrétariat indiqué dans la section 2, page 2, du présent rapport.

<sup>7</sup> Les procédures de transposition du SH96 figurant dans le document G/SECRET/HS96/12 ne sont toujours pas certifiées en raison d'erreurs relevées dans la documentation.

**Abréviations utilisées dans le tableau:**

<b>Étape</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Description</b>
1.a	En attente – Secrét.  En attente – préc.  En attente – Membre	Le projet de fichier de transposition du SH n'a pas été préparé par le Secrétariat.  Le Secrétariat n'est pas en mesure de préparer le fichier de transposition du SH parce qu'une procédure précédente doit d'abord être achevée.  Le Membre doit présenter un projet de fichier de transposition du SH ou le Membre n'a pas encore répondu aux questions du Secrétariat.
1.b	Prés. par Membre	Un projet de fichier de transposition du SH a été préparé par le Membre et présenté au Secrétariat, mais n'a pas encore été examiné.
2	Examen Secrét.	Le Secrétariat procède à l'examen du projet de fichier de transposition du SH qui lui a été présenté par un Membre.
3	Consultations	Le Secrétariat tient des consultations sur un projet de fichier de transposition du SH avec le Membre concerné ou formule des observations au sujet de ce document
4	Pour examen  Approbation <i>ad referendum</i>	Le projet de fichier de transposition du SH a été distribué pour examen, mais n'a pas encore été examiné dans le cadre d'un examen multilatéral du SH  Les fichiers ont été approuvés <i>ad referendum</i> au cours d'un examen multilatéral du SH et seront considérés comme approuvés à moins que des observations ne soient présentées dans un certain délai
5	Réserves	Le projet de fichier de transposition du SH a été examiné lors d'un examen multilatéral, mais il reste des réserves
6	Procédures de 1980	Le fichier de transposition a été approuvé lors d'une session d'examen multilatéral du SH et les projets de modifications ont été distribués conformément aux procédures de 1980 (G/MA/TAR/RS)
7	Certifiée	Certifiée par le Directeur général (WT/Let)
	<i>Ad hoc</i>	La transposition fait l'objet d'une procédure distincte au titre des procédures de 1980
	PA	Le fichier annexé au protocole d'accession du Membre reprend la nomenclature pertinente
	-	Sans objet